

BUREAUX : Rue Nain, 1.

Roubaix, Tourcoing :
Trois mois... 12 f.
Six mois... 23
Un an... 44

L'abonnement continue, sauf avis contraire

On s'abonne et on reçoit les annonces : ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez F. Béglin, libraire, rue Grande-Chaussée. A PARIS, chez MM. Havas, Laffitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT : J. REBOUX
Le Nord de la France:
Trois mois... 14 fr
Six mois... 27
Un an... 51

ANNONCES : 15 centimes la ligne
RECLAMES : 25 centimes
Ou traite à forfait

ROUBAIX 28 DÉCEMBRE 1871
BULLETIN QUOTIDIEN

L'Assemblée nationale, qui a dû consacrer la première partie de la séance du 26, à l'incident soulevé par les explications contradictoires de MM. Pascal Duprat et Baze, au sujet des procès-verbaux de la commission du rappel des lois d'exil, n'a pu entendre que deux discours concernant l'impôt sur le revenu. Il est vrai que l'un de ces discours a été prononcé par M. Thiers, dont l'argumentation contraire à l'établissement de cet impôt, pris dans son acception générale, a été, il est inutile de le dire, l'événement de la journée. Ce discours, que nous ne saurions analyser ici et que tout le monde lira, va provoquer, néanmoins, de nombreuses réponses de la part des orateurs qui partagent les opinions de M. Wolowski et de l'école des économistes. Aussi n'y a-t-il point lieu encore de trancher la question, au point de vue des résolutions qui seront adoptées par la chambre. On parle plus que jamais de transactions amicalement consenties et par la commission du budget et par le gouvernement.

On a distribué aux membres de l'Assemblée le budget de l'année 1872. Dans sa dernière séance, la commission d'initiative a décidé qu'elle entendrait le rapport de M. Buisson, le vendredi 5 janvier. La discussion de la proposition Duchâtel, en faveur de retour à Paris, n'aura donc lieu qu'après les élections. Un débat assez vif s'est engagé au sein de la commission pour que le rapport fût lu avant le terme fixé; mais la minorité a insisté pour que le débat public n'eût lieu qu'après le vote de Paris, dont on veut constater, avant tout, la situation morale actuelle.

La 8e commission d'initiative avait aussi à s'occuper d'une proposition de M. Goblet tendant à conférer au jury le soin de fixer les dépens et dommages dans les procès de presse. L'auteur de la proposition n'ayant pas paru à la commission, celle-ci n'a rien décidé à son sujet.

La Gazette des Tribunaux publie une lettre de M. Ch. Lachaud, relative à l'affaire Tonnelet et Bertin. Les jurés ont acquitté Tonnelet parce qu'il s'est trouvé dans le cas de légitime défense; ils ont acquitté Bertin parce qu'on ne pouvait demander à un insensé la conscience de ses actes. La justice française est donc restée impartiale et au-dessus des passions, de la haine et de la vengeance.

Ceci nous ramène aux sentiments élevés et essentiellement pacificateurs si bien exprimés, ces jours-ci par la Presse. Cette feuille rappelait d'abord avec beaucoup de raison que difficiles à presque toutes les époques de notre histoire, nos relations avec l'Allemagne exigent, depuis nos désastres, plus de tact que jamais: « Ce n'est point, en effet, ajoutait-elle, une chose aisée pour une nation habituée à la victoire que de supporter la défaite et de garder dans le malheur, le calme qui en fait la dignité. En dépit

de quelques excitations imprudentes, mais isolées, l'opinion publique a parfaitement compris chez nous que ce n'est ni par des récriminations inutiles, ni par des injures impuissantes, ni par des colères sans portée, que nous reprendrons notre place dans le monde. Etudier les fautes du passé, mais pour améliorer le présent et préparer l'avenir, ne jamais insulter l'Allemagne, mais chercher à imiter en elle ce qui est bien, et à nous assimiler les qualités qui sont la cause de ses succès, tel est le programme de tous les hommes sensés, pendant la période de recueillement et d'étude que nous parcourons. »

La même feuille s'appuyait sur les paroles mêmes prononcées par M. Thiers, dans son Message, lequel disait: « La France s'occupe de rétablir ses finances et son armée, sans autre projet que de rester la France, ce qu'elle doit désirer, ce que tout le monde doit désirer comme elle. » Et après avoir ainsi prouvé combien la politique de notre gouvernement était loyale et mesurée, concluait, en nous recommandant d'imiter l'Allemagne, laquelle aussitôt qu'elle s'est trouvée en face de l'étranger, a renoncé « aux querelles stériles et irritantes, et a subordonné aux exigences du patriotisme toutes les autres considérations. » Ces sages conseils sont plus que jamais de mise.

Le gouvernement de Madrid continue à envoyer des troupes à Cuba. Dans la journée du 27, le roi Amédée s'est rendu à la gare pour faire ses adieux au bataillon de chasseurs de Santander, partant pour cette île, qui a déjà dévoré tant de bataillons espagnols. Le roi a passé le bataillon en revue et lui a adressé une chaleureuse allocution, à laquelle les troupes et le public nombreux qui y assistait, ont répondu par de chaleureux vivats au Roi, à l'Espagne et à l'intégrité de la patrie. Les troupes montraient, en partant, le plus grand enthousiasme. Hélas! cela rappelle le terrible mot des gladiateurs romains: morituri te salutant.

P. S. — L'Assemblée a rejeté, hier, à une immense majorité, l'amendement Wolowski proposant un impôt sur tous les revenus. L'extrême gauche seule a voté pour (voir plus loin le compte rendu). L'Union parisienne de la presse offre une candidature au maréchal MacMahon.

L'union de la presse conservatrice du Nord.

Dix jours seulement nous séparent des élections. Tandis que le parti républicain, dit modéré, uni, cette fois encore, aux hommes de la démocratie avancée, se prépare activement à la lutte, que fait le parti conservateur? quelles candidatures va-t-il proposer? On n'en sait rien. Ce silence et cette apathie nous attristent, mais ils ne sauraient nous décourager.

Nous pensons que c'est à la presse conservatrice qu'il appartient de pren-

dre l'initiative en cette circonstance; c'est elle qui doit éclairer et fixer le choix des électeurs amis de l'ordre. Aussi demandons-nous à nos confrères lillois de provoquer, dans le plus bref délai, une réunion, au chef-lieu du département, des représentants des journaux conservateurs. Une entente ne pourra manquer de s'établir, et quelque soit le résultat de l'élection, nous aurons la conscience d'avoir accompli notre devoir. — Alfred Reboux.

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

On nous écrit de Versailles: La Commission chargée d'examiner le projet de loi ayant pour objet de dispenser le budget extraordinaire de la ville de Paris du contrôle parlementaire, a eu hier une séance où elle a entendu M. Casimir Périer. Le ministre a déclaré accepter le principe du projet sous réserve, pourtant, que la modification de l'Assemblée resterait nécessaire pour les opérations qui se solderaient à long terme, par annuité.

Dans sa séance d'hier, la commission d'initiative a décidé qu'elle attendrait le rapport de M. Buisson concernant le retour à Paris, le vendredi 5 janvier. Il est probable que la discussion n'aura lieu qu'après les élections de Paris.

La commission qui examine les actes du gouvernement de la défense nationale a tenu hier une longue séance. Celle-ci a été presque entièrement consacrée à la lecture d'un rapport de M. Daru sur l'organisation du gouvernement dans Paris. La commission a ensuite décidé la rédaction de quatre rapports se rattachant aux différentes parties qui ont trait au gouvernement de la défense nationale.

La commission chargée du projet de la banque a décidé hier qu'il y avait lieu d'autoriser seulement une extension de circulation de 300 millions au lieu de 600 millions réclamés par le ministre des finances.

Voici la lettre de M. Lachaud dont il est question dans notre bulletin:

A Monsieur le rédacteur en chef de la GAZETTE DES TRIBUNAUX.

Mon cher confrère, Depuis plusieurs semaines, je lis, avec une émotion pénible, les violentes récriminations de la presse allemande contre les décisions du jury dans les affaires Tonnelet et Bertin. J'attendais chaque jour une réponse du gouvernement, et ce matin, en lisant dans les journaux une dernière note tout à la fois injurieuse pour notre justice et menaçante pour nos malheureuses provinces encore occupées, je n'ai pu résister au désir de réfuter de telles attaques.

J'ai été le défenseur de Tonnelet; mon jeune secrétaire, Ch. Lachaud, a été l'avocat de Bertin; c'est là, je pense, ce qui me donne le droit d'intervenir pour affirmer la vérité.

Le sentiment du droit n'est pas éteint en France, grâce à Dieu; c'est parce qu'il survit à tous nos malheurs que des hommes honorables ont, dans leur âme et conscience, acquitté Tonnelet et Bertin, après avoir entendu la défense de ces deux accusés.

Les journaux allemands font abstraction complète des circonstances qui ont débât et la défense ont mises en lumière, et ne retenant que l'accusation, ils voient dans le ver-

dict d'acquiescement, la satisfaction donnée à une haine féroce; ils osent dire qu'en France, on assassine impunément un Prussien, et à l'avenir, M. de Bismarck prendra des otages pour contraindre la conscience des jurés!

Est-ce bien en France que le sentiment du droit est éteint?

Tonnelet, soldat français, a été prisonnier de guerre en Prusse; il a cruellement souffert, et, de retour en France, il a fait entendre des paroles de haine et de vengeance. L'accusé nie ce fait, mais la défense l'accepte, et ce n'est pas là ce qu'il est important de retenir.

Une querelle s'engage entre Tonnelet et un soldat prussien. Le soldat, après s'être éloigné, revient sur Tonnelet et po. te la main à son sabre. Tonnelet était-il alors dans le cas de légitime défense? Il le soutenait, son défenseur avec lui; les juges l'ont cru et ont acquitté Tonnelet, car, dans toutes les législations, il n'y a pas crime lorsqu'un accusé est en état de légitime défense.

Bertin est un pauvre gaillard jardinier du département de Seine-et-Marne. Les malheurs de la guerre, les scènes horribles d'une invasion désastreuse ont troublé sa raison; il est fou, dit la défense, et dans sa folie, il a frappé un soldat prussien, qui, heureusement, survit aux coups et peut attester l'état mental de son adversaire. Le jury l'a acquitté, ne demandant pas à un pauvre insensé la conscience de ses actes.

Il était bien facile, il me semble, à la presse prussienne de se renseigner sur des faits aussi simples, avant de nous jeter un blâme si injurieux.

Et maintenant il sera acquis pour tous, je l'espère, que la justice française est restée impartiale, qu'elle est au-dessus des passions, de la haine et de la vengeance, et que dès lors les attaques dont elle est l'objet ont pour unique but de légitimer aux yeux de l'Europe de nouvelles mesures de rigueur.

Ch. LACHAUD

24 décembre 1871.

REVUE DE LA PRESSE

Voici dans quels termes l'Opinion nationale apprécie l'incident soulevé l'autre jour par M. Baze et d'après un discours de M. Pascal Duprat, par le vote que l'on sait: « Nous ne voulons pas insister sur le pénible incident qui a agité la séance d'hier. Il demeure acquis au débat que les princes d'Orléans ont manqué à un engagement formel, et que M. Pascal Duprat a eu le tort, et le très grand tort, d'avancer un fait dans son journal, en termes qui dépassaient de beaucoup l'expression de sa pensée, telle qu'il l'a portée à la tribune. La Chambre n'a-t-elle rien de mieux à faire dans les tristes circonstances où nous nous trouvons? »

L'avenir national juge inutile de relever ce qui est relatif au débat personnel entre MM. Baze et Pascal Duprat, mais il attache une grande importance au document signalé par ce dernier. « Les princes, dit-il, avaient donné leur parole de ne pas siéger, ils siègent sans avoir été relevés de leur parole ni par M. Thiers, ni par « un tribunal supérieur. » Voilà le fait dans toute sa simplicité. L'honneur des princes est irrévocablement compromis par l'extrait du procès-verbal dont il a été donné lecture hier. — Les princes, avertis de ce qui allait se passer, ne sont pas venus à la séance, il leur aurait fallu donner des explications impossibles. Ils ont préféré le silence. Maintenant oseront-ils revenir? »

L'Union se demande si M. Pascal Duprat n'avait pas pour but unique, en prenant hier la parole, de lire l'engagement pris par les princes d'Orléans. — « C'est possible, dit-elle, et nous ne voulons point entrer dans ces misérables tripotages. Si on a voulu attirer l'attention de nouveau sur cet engagement, on y a réussi, car tout le public l'a retenu, ce qui est de ce triste incident. — Henri Heine, dans son livre de l'Allemagne, fait observer que nous, autres français nous aimons le positif, « que nous cherchons une morale à toutes les fables. » C'est un peu vrai. Les princes d'Orléans manquaient à cette séance, et n'étaient représentés que par leur parent, l'empereur de Brésil. Ils n'ont point vu le public tirer la morale de l'incident, et cette morale, nous devons le dire, n'était point en leur faveur. On ne s'occupait ni de M. Baze, ni de M. Pascal Duprat, mais de cet engagement fort simple et fort clair, jeté tout à coup du haut de la tribune, à la fin de la lutte, comme une botte d'essaim italien. — Nous l'avions bien dit: la place des princes n'est point à la Chambre. Ils ne pouvaient y entrer qu'amoindris, et y rester qu'en s'amoindrissant encore. »

Le Journal de Paris ne fait aucune réflexion sur cet incident; il examine le discours de M. Thiers et le critique pour en arriver à cette déclaration: « Nous n'avons jamais considéré l'impôt sur le revenu que comme un expédient: mais, plus nous allons, plus nous pensons que cet expédient est le seul qui puisse nous tirer d'embarras. »

Le Bien public trouve que le discours de M. Thiers « est la plus belle repoussée aux insinuations perfides des partis. » L'une des choses auxquelles le Bien public applaudit le plus volontiers est « cette déclaration si nette, si sincère, si éclatante en faveur de l'essai loyal de la République, et cette autre déclaration plus précise encore en faveur de la République elle-même. »

La Gazette de France se borne à constater que M. Thiers a porté un coup décisif aux partisans de l'impôt sur le revenu et de toutes les idées qui en dérivent.

La Presse dit que l'Assemblée a entendu hier « un de ces merveilleux discours d'affaires ou M. Thiers déploie les étonnantes qualités de son esprit, si vaste qu'il embrasse avec une égale supériorité tous les sujets; si lucide qu'il éclaire les points les plus obscurs; si pratique qu'il rend les questions les plus techniques familières à tous ceux qui l'écourent. »

La Patrie constate aussi, presque dans les mêmes termes, que M. Thiers a fait « un de ces résumés lumineux, où il semble que grâce à la magique lucidité de sa parole, les questions les plus obscures s'éclaircissent et les chiffres les plus compliqués se simplifient. » La France aurait voulu, cependant, que M. Thiers ne se bornât pas à ce qu'elle appelle une « démonstration négative » qu'elle approuve d'ailleurs.

La Patrie reconnaît que M. Thiers a obtenu un succès et même qu'il était mérité, mais elle lui reproche d'avoir « fait apparaître la République » à la fin de son discours et lui rappelle que son mandat est absolument celui de « la neutralité. »

Le Français fait observer, de son côté, à M. Thiers qu'il n'est pas ministre mais Président de la République et qu'à ce titre « il ne doit plus faire intervenir dans les débats de l'Assemblée une voix qui, forte de son au-

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

LE 29 DÉCEMBRE 1871

— 37 —

Jacques de Brancion

Tome Troisième.

CHAPITRE II.

FRANCINE.

(Suite)

Quelques minutes s'écoulèrent dans un silence qui n'était interrompu que par le bruit également monotone du pas lourd de Brulard et du balancier d'une de ces immenses horloges renfermées dans de longues gaines de bois, comme on en voit encore quelques unes dans les campagnes.

Enfin le vieillard s'arrêta en face de sa fille, la table étant entre eux, et il lui dit d'une voix qu'il cherchait à rendre encore plus calme que de coutume:

— Tu comprends, ma Minette, que je manquerais à tous mes devoirs de père, si je n'exigeais pas de toi l'aveu le plus complet sur tout ce qui s'est passé dans la rencontre avec... avec ce jeune homme.

— Mais, mon père, en vous disant qu'il avait été très bon pour moi, je vous ai tout dit.

— Ta, ta, ta, dans ces sortes d'affaires, ce sont les détails qu'il faut connaître, et je te les demande avec d'autant plus d'instance que tu montres une certaine obstination à ne pas vouloir me les communiquer. Voyons, ma petite Clé... non, Francine, je me trompe... voyons, ma petite Francine, qu'est-ce qu'il t'a dit?

— Vous voulez absolument savoir, mon père?

— Oui... oui.

Eh bien! mon père il m'a dit que le même lait nous ont portés, et qu'autrefois sa mère me nommait sa fille, comme la mienne le nommait mon fils.

— Et il est sans doute parti de là pour ajouter...

Brulard sembla hésiter; sa pensée était que Jacques avait dû dire beaucoup de mal de lui, après avoir rappelé ces souvenirs qui étaient la condamnation de sa conduite.

Pour ajouter, reprit Francine avec émotion, qu'il n'existait aucun motif pour ne pas nous aimer, lui et moi, comme dans notre enfance.

— Mais il a raison! s'écria Brulard,

dont la physionomie sinistre s'illumina soudain du rellet d'une joie intérieure, comme un sépulcre en ruines, au fond duquel on aurait posé une lampe. Et toi, ma Minette, qu'as-tu répondu?

— J'ai pleuré de tant de générosité, et...

— Ah! tu appelles cela de la générosité, interrompit Brulard, — je voudrais bien savoir pourquoi.

Francine garda le silence, en attachant sur son père un regard suppliant et douloureux.

— Tu me caches quelque chose, reprit Brulard, après avoir examiné l'expression de la physionomie de sa fille avec une défiance mêlée de compassion. Ne serait-ce pas la première fois que tu aurais eu une entrevue avec ce jeune homme, ajouta-t-il.

— Je ne vous comprends pas, mon père.

— C'est qu'il ne me conviendrait pas, poursuivit Brulard, les yeux toujours fixés sur Francine, que ce jeune homme s'amusât à te faire la cour.

— Mon père, vous calomniez monsieur de Brancion! s'écria Francine d'une voix indignée, et en se levant pour quitter la table.

Mais sa force physique ne répondit point à son énergie morale, et elle retomba sur sa chaise en pâlisant.

— Les hommes sont capables de tout pour se venger, dit imprudemment Brulard.

— C'est donc bien vrai que vous lui

avez fait beaucoup de mal, murmura Francine, puisque vous lui supposez des pensées de vengeance?

— Il est entouré de gens qui me détestent, balbutia Brulard, qui comprit la gaucherie qu'il venait de commettre.

— Mais au surplus, peu importe, ce n'est pas de cela qu'il s'agit; je ne m'oppose pas à ce que vous vous aimiez, seulement je veux que tu saches que dans ta position, avec ton éducation et ta fortune, tu es l'égal de M. Jacques, et que... hé... hé... hé... si tu lui plais, il ne doit pas te donner des rendez-vous à la fontaine des Rossignols, comme si tu étais la fille d'un paysan du village. C'était bon autrefois, mais aujourd'hui.

— Mon père, ce que vous dites là est affreux! interrompit Francine en sanglotant. J'ai vu ce soir monsieur de Brancion pour la première fois, et je vous jure que c'est le hasard seul!

— Je te crois! je te crois, mon enfant! s'écria Brulard, effrayé de désespoir de sa fille, et faisant en toute hâte le tour de la table pour aller se placer auprès d'elle. — Ne sais-je pas, ajouta-t-il en s'asseyant à son côté, et en prenant un de ses mains qu'il pressa dans ses doigts décharnés, ne sais-je pas que tu es pure comme le cristal, ma Minette! Que tu respectes les cheveux blancs de ton vieux père, qui n'a que toi au monde! Voyons ma petite Francine... Francine, entends-tu? Cette fois je ne me trompe pas... ne pleure plus... Je ferai tout ce que tu désireras, mon amour. Veux-tu que j'aie

trouver monsieur de Brancion, et que je lui dise que puisqu'il a pardonné à ce brutal de Vivant et à ce finot de Denis, il peut bien me pardonner aussi...

Alors vous pourriez vous voir comme autrefois, car je suis sûr que c'est là ce qui te chagrine. Si l'on repousse, eh bien! tu iras seule au château. Mais plus de larmes, ma fille, je t'en conjure à genoux! Je n'ai de joie que la joie! Si tu cessais de sourire quand je te regarde, ce serait comme si le soleil disparaissait du ciel! Ne me punis pas d'avoir tout sacrifié pour que tu ne fusses pas la fille d'un pauvre domestique! Si j'ai été coupable d'ingratitude, c'est pour toi, mon enfant! Si...

— Ne dites pas cela, mon père! interrompit Francine d'une voix étouffée. Ne faites aucune démarche, je vous en supplie! Je ne veux pas, je ne dois pas aller au château! Restons dans notre isolement, et puisque ma gâté est nécessaire à votre bonheur, quittons ce pays où tout le monde nous est hostile, à tort ou à raison... je sens que j'y serai toujours malheureuse.

— Si j'étais un pauvre diable comme autrefois, ce que tu me demandes pourrait se faire, répondit Brulard avec embarras, mais ma fortune...

— Vous y tenez donc bien à cette fortune? interrompit de nouveau Francine; cependant avec vos goûts si simples, votre vie si sobre...

— Mais toi, ma fille? interrompit Brulard à son tour.